

Times du 9 février 1974, qui disait qu'elle considérait que le territoire syrien occupé avant la guerre d'octobre était une "partie inséparable d'Israël" et qui ajoutait : "Chaque colonie du Golan est une partie intégrante d'Israël. Je ne crois pas qu'Israël retournera derrière les lignes du cessez-le-feu de juin 1967."

De plus, le *Daily News Bulletin* du 13 février 1974, publié par la Jewish Telegraphic Agency, annonçait le commencement très prochain des travaux de terrassement en vue de construire une nouvelle ville sur les hauteurs du Golan. Les idées contenues dans ces paroles sont confirmées par un passage du *Daily News Bulletin* du 13 mars 1974, que je cite :

"Le premier ministre Mme Golda Meir, prenant la parole au cours d'un colloque sur les relations internationales qui marquait l'ouverture officielle de l'institut de l'Université hébraïque, a affirmé encore une fois qu'aucune garantie internationale ne

pouvait remplacer la sécurité que donnait à Israël sa présence sur les hauteurs du Golan . . .

"Mme Meir a dit qu'Israël était prêt à rendre le territoire syrien conquis lors de la guerre du Yom Kippour, dans le cadre d'un accord de dégagement avec la Syrie, mais qu'il ne rendrait jamais les hauteurs du Golan, conquises pendant la guerre des six jours."

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document officiel de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité.

*Le représentant permanent
de la République arabe syrienne
auprès de l'Organisation des Nations Unies,*

(Signé) Haissam KELANI

DOCUMENT S/11235*

Lettre, en date du 15 mars 1974, adressée au Secrétaire général
par le représentant d'Israël

[Original : anglais]
[15 mars 1974]

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de me référer à ma lettre du 11 mars 1974 [S/11232], dans laquelle je vous signalais que la Syrie continuait ses actes d'agression. Ces attaques, qui constituent des violations flagrantes du cessez-le-feu, se poursuivent.

Les 12, 13 et 14 mars, les attaques des forces syriennes ont continué et ont causé des victimes. Des plaintes ont été déposées à ce sujet au quartier général des observateurs de l'ONU.

Ces trois derniers jours, depuis que je vous ai fait parvenir la lettre mentionnée ci-dessus, les forces armées syriennes ont lancé huit attaques avec de l'artillerie lourde. Elles ont déclenché 22 tirs d'artillerie, lancé une attaque avec des missiles antichars et déclenché un tir d'armes individuelles.

* Distribué également comme document de l'Assemblée générale sous la cote A/9499.

Il est évident que ces graves violations du cessez-le-feu sont préméditées et correspondent à une politique d'agression permanente de la part de la Syrie. Des allégations mensongères répétées, telles que celles qui figurent dans la lettre que vous a adressée le représentant permanent de la Syrie le 14 mars 1974 [S/11234], qui sont de la propagande pure et que nous avons déjà eu l'occasion de réfuter, ne sauraient faire illusion : chacun sait que c'est la Syrie qui a créé et qui maintient la tension militaire actuelle.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer la présente lettre comme document officiel de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité.

*Le représentant permanent d'Israël
auprès de l'Organisation des Nations Unies,*

(Signé) Yosef TEKOAH

DOCUMENT S/11236*

Lettre, en date du 19 mars 1974, adressée au Secrétaire général
par le représentant d'Israël

[Original : anglais]
[19 mars 1974]

D'ordre de mon gouvernement et comme suite à la lettre que je vous ai adressée le 15 mars 1974 [S/11235], j'ai l'honneur d'appeler de nouveau et avec instance votre attention sur la poursuite et l'intensification des actes d'agression que commettent les Syriens en violation du cessez-le-feu.

Du 15 au 18 mars inclus, les forces armées syriennes ont déclenché 21 attaques d'artillerie, dont une dirigée

* Distribué également comme document de l'Assemblée générale sous la cote A/9500.

contre un centre civil, une attaque avec des projectiles antichars et un tir d'armes individuelles.

Des plaintes concernant les violations du cessez-le-feu susmentionnées commises par la Syrie ont été déposées au quartier général des observateurs de l'ONU, dont les rapports mentionnent ces attaques qui ont causé des victimes.

Ce matin, 19 mars, l'artillerie syrienne a continué de pilonner les forces israéliennes alors qu'Israël avait